

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le **25 MAI**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Mr Jérôme GRAUSI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	19/05/2021
Présents :	21	Date d'affichage :	19/05/2021
Votants :	23	Date de publication :	31/05/2021

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, BELMONTE Sophie, DECHANOZ Sylvie; **FRANCO** Maëlle, **GARNIER** Sophie, **GEORGES** Corinne, **HABLIZIG** Karine, **LEROUX** Aurélie, **NOUET** Sylviane, **SAETERO** Sodedad, **TIRANNO** Gina ;

Messieurs **BEKHIT** Thierry, **DESCAMPS** Gil ; **DI CIOCCIO** Piétro ; **DUHAMEL** Gaël, **GRAUSI** Jérôme; **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves ; **MOLLARD** Yoann, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas,

Etaient absents excusés : **DEVELAY** Fabienne (pouvoir à Y. Mollard), **NESMOZ** David (pouvoir à G. Duhamel),

Secrétaire de séance : Yves MARTELIN

DELIBERATION n° 2021-039

ADMINISTRATION

Tirage au sort des Jurés d'Assises 2022

Tous les ans, il est établi dans le ressort de chaque cour d'assises une liste du jury criminel.

En application de l'article 260 du code de procédure pénale, cette liste comprend, hors Paris, un juré pour 1 300 habitants. Un arrêté du ministre de la Justice peut toutefois fixer un nombre plus élevé de jurés si le nombre de sessions tenues chaque année par la cour d'assises le justifie.

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population du département. Cette répartition est faite par commune ou communes regroupées, par arrêté du préfet au mois d'avril de chaque année. L'article 261 du code de procédure pénale dispose que, dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Lorsque l'arrêté préfectoral de répartition a prévu un regroupement de communes, afin que le seuil de 1 300 habitants soit atteint, le tirage au sort est effectué par le maire de la commune désignée dans l'arrêté du préfet. Il porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées. Ainsi, le système de regroupement des communes permet d'inclure les communes de moins de 1 300 habitants au processus de tirage au sort des jurés.

L'arrêté préfectoral n° 38-2020-05-25-004 du 25 mai 2020 a arrêté la répartition du nombre des jurés d'assises devant figurer sur la liste annuelle de l'année 2021.

Les communes de :

- Annoisin-Chatelans
- Hières-sur-Amby
- Leyrieu
- Saint-Baudille-de-la-Tour
- Saint-Romain-de-Jalionas
- Vernas

Ont été groupées pour **une population totale de 7 242** et un nombre de jurés à désigner **de 6**.
Monsieur le Maire de St Romain de Jalionas est chargé du tirage au sort.

.../...



Il conviendra de ne pas retenir pour la constitution de cette liste préparatoire, les personnes qui n'auront pas atteint **l'âge de 23 ans au cours de l'année 2022.**

Monsieur le Préfet de l'Isère rappelle que ce tirage au sort doit être effectué publiquement, à partir des listes électorales et doit comprendre un nombre de noms triple à celui qui est fixé dans l'arrêté, soit 18 noms à tirer au sort pour notre regroupement de communes.

La liste préparatoire ainsi établie devra être transmise **avant le 15 juillet 2021** au secrétariat du Greffe de la Cour d'Appel de Grenoble ;

Tirage au sort

N°	Commune	N° sur la liste électorale	NOM et Prénom	Date de naissance
1	ST BAUDILLE DE LA TOUR	426	MODAFFERI Cindy	10/07/1983
2	ST BAUDILLE DE LA TOUR	290	GENILLON Rémy	24/02/1969
3	VERNAS	001	ABBATO Aurélie	31/03/1985
4	HIERES SUR AMBY	543	MOURIER Daniel	11/09/1945
5	VERNAS	155	MUT Jean	01/10/1949
6	LEYRIEU	494	RAZZINI Jean	11/12/1973
7	ANNOISIN CHATELAN	009	AUVILLAIN Louis	11/12/1984
8	VERNAS	166	PEREIRA Fernando	14/10/1972
9	ST ROMAIN DE JALIONAS	313	FAZ Henri	14/04/1960
10	ANNOISIN CHATELAN	494	VIDON Gilberte	17/12/1948
11	ST BAUDILLE DE LA TOUR	236	DOLCI Stéphanie	06/03/1981
12	LEYRIEU	464	PIRES Sindy	20/08/1988
13	ST BAUDILLE DE LA TOUR	003	AGUIAR Lucie	30/12/1986
14	HIERES SUR AMBY	008	ALIX Georges	23/02/1945
15	ST ROMAIN DE JALIONAS	471	LIOBARD Doriane	09/04/1991
16	LEYRIEU	277	GRENIER Jennifer	23/10/1988
17	ST BAUDILLE DE LA TOUR	425	MILLO Thomas	28/10/1979
18	VERNAS	026	BONNEAU Eric	17/05/1966

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUST

